

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DES VILLES
D'AUBERVILLIERS – LA COURNEUVE – DRANCY – BOBIGNY**

Cimetière Intercommunal – 92 avenue Waldeck Rochet – 93120 La Courneuve
Téléphone : 01 48 36 11 29

SEANCE DU COMITE DU 18FEVRIER 2026

DELIBERATION N° 1

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Comité :	4
En exercice :	4
Présents à la séance :	3
Ayant donné procuration :	0
Excusés :	1

Le Comité syndical du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy, Bobigny légalement convoqué à 9 H 00 par Madame la Présidente le 5 février 2026 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances le 18 février 2026 sous la présidence de Madame Corinne CADAYS-DELHÔME, Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme CADAYS-DELHOME Corinne - Déléguée titulaire de LA COURNEUVE
M. BIDAL Damien - Délégué titulaire d'AUBERVILLIERS représenté par
M. HIRSCH Jean-François – Délégué titulaire de BOBIGNY

EXCUSES :

M. DACHIVILLE Auguste Romain – Délégué titulaire de DRANCY

INVITES :

Mme Nathalie DIJOUX - Conservatrice

LES MEMBRES PRESENTS ONT ETE INVITES A SIGNER LE REGISTRE

SÉANCE du COMITÉ du 18 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 1

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Attendu que les orientations budgétaires pour 2026 ont été débattues au cours de sa séance du 11 février 2026

Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2026 présenté par la Présidente,

Après avoir pris connaissance des prévisions de recettes et de dépenses,

A, l'unanimité

DÉLIBÈRE :

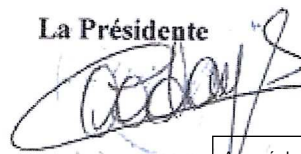
ARTICLE UNIQUE : Le budget primitif 2026 du Syndicat Intercommunal pour le Cimetière est voté par chapitres selon le document annexé, équilibré de la façon suivante :

	Reprise des résultats	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	BUDGET TOTAL
FONCTIONNEMENT :				
Recettes :	0,00	1 385 700,00	0,00	1 385 700,00
Dépenses :	0,00	1 238 300,00	147 400,00	1 385 700,00
Soldes =	0,00	+147 400,00	-147 400,00	0,00
INVESTISSEMENT :				
Recettes :	0,00	8 000,00	147 400,00	155 400,00
Dépenses :		155 400,00	0,00	155 400,00
Soldes =	0,00	-147 400,00	+147 400,00	0,00
ENSEMBLE :				
Recettes :	0,00	1 393 700,00	147 400,00	1 541 100,00
Dépenses :		1 393 700,00	147 400,00	1 541 100,00
Soldes =	0,00	0,00	0,00	0,00

FAIT A LA COURNEUVE, LE 18 FEVRIER 2026

La Présidente

La Présidente



Accusé de réception en préfecture
093-219300274-20260218-CIM2026-07-DE
Date de réception préfecture : 18/02/2026